

Plan de paysage

Montségur – Pays d'Olmes

PLAN DE PAYSAGE DU PAYS D'OLMES - MONTSÉGUR

FEVRIER 2022 – OCTOBRE 2025



Laure CLOAREC
Paysagiste conceptrice

Agence ELZÉARD

Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ?

Une démarche vivante

→ *Mettre les usagers du territoire au cœur de la réflexion*

Le Plan de paysage est un projet nécessairement partagé. Son élaboration s'est déployée sur 24 mois d'étude, durant lesquels furent organisés 9 temps de rencontre et de travail rassemblant les élus, habitants et techniciens du Pays d'Olmes. Impliquer tous ces acteurs dans la construction de ce Plan de paysage permet de s'assurer que celui-ci soit réaliste et qu'il intègre leurs préoccupations.

Ces rendez-vous furent l'occasion de croiser les regards et les connaissances des élus et des habitants sur leurs paysages, comprendre comment ils les identifient, mais aussi les questionner sur leurs ressentis et impressions face à ces derniers.

Ces échanges ont nourri cette étude en améliorant la connaissance des paysages et usages passés et actuels du Pays d'Olmes.

→ L'état des lieux

*Quels sont les paysages du Pays d'Olmes ?
Comment évoluent-ils ?*

Cette première phase permet d'étudier le paysage du Pays d'Olmes, ses caractéristiques, ses évolutions passées et actuelles et de trouver ensemble les enjeux locaux : les éléments à valoriser, les contraintes d'usages et les risques de fragilisation.

→ Les objectifs de qualité paysagère

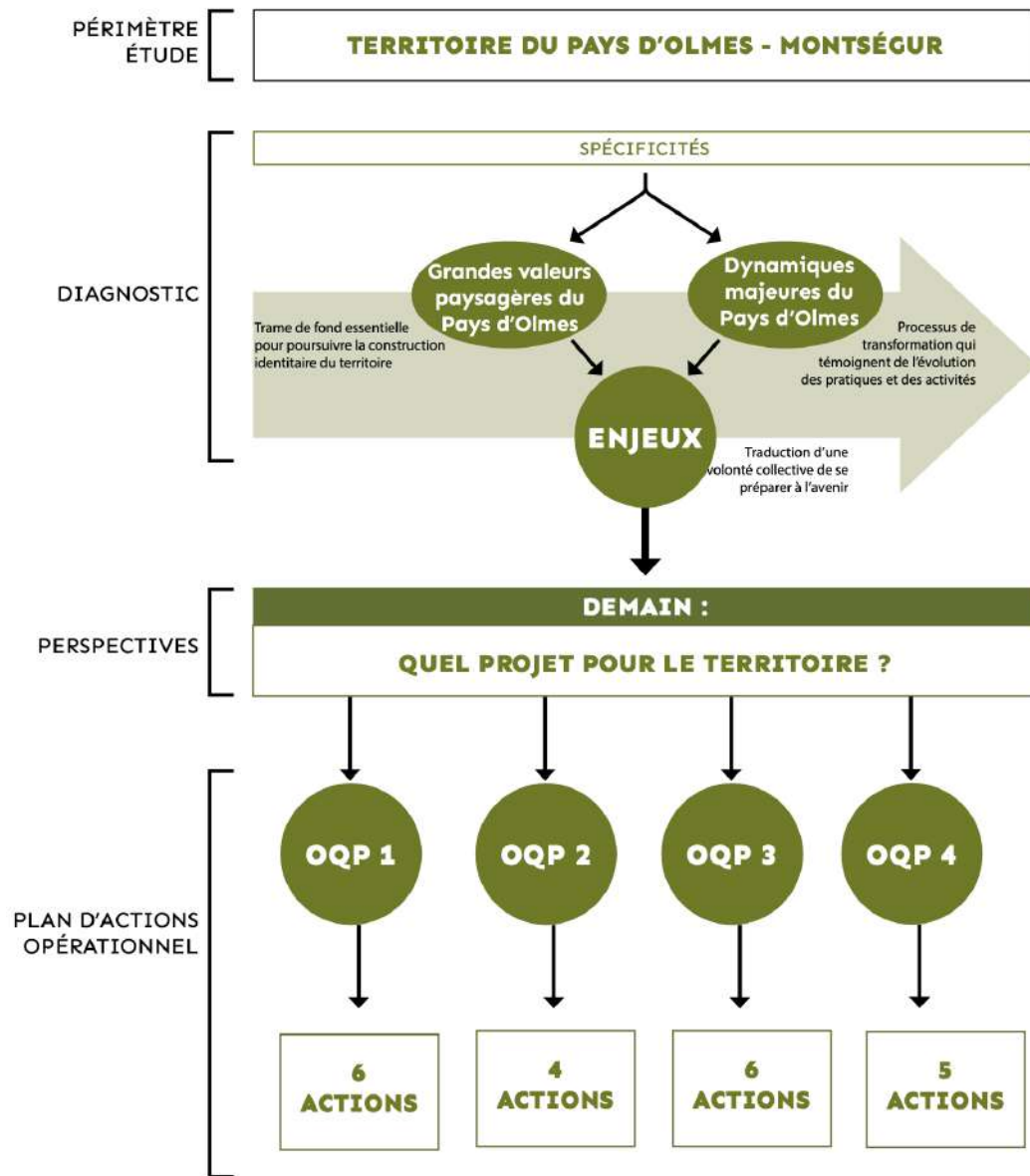
Quels paysages souhaite-t-on ?

Cette seconde étape permet de définir le paysage souhaité et possible dans le futur. On se fixe alors de grands objectifs appelés « Objectifs de qualité paysagère ».

→ Le programme d'actions

Comment peut-on agir ?

Cette troisième et dernière phase a été l'occasion de déterminer collectivement les actions concrètes et prioritaires à mettre en œuvre à court, moyen et long terme afin de tendre vers ce paysage souhaité. Chaque fiche du programme présente une action et répond aux questions : Que fait-on ? Où ? Qui fait ? Avec qui ? Comment ? Quand ?



LES ACTIONS EN COURS EN FAVEUR DU PAYSAGE



Pour valoriser le patrimoine historique et paysager



Le travail du textile été un des moteurs économiques du Pays d'Olmes



Pour pérenniser l'agriculture et l'élevage du Pays d'Olmes



L'agropastoralisme pour préserver les paysages et maintenir les milieux ouverts, commune de Bénéix



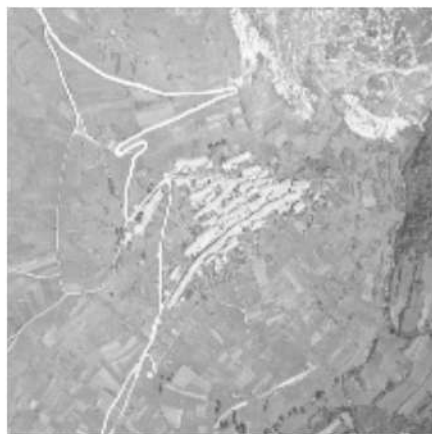
Pour la revitalisation des centres bourgs et des villes de demain



La présence de l'eau dans les espaces urbains.
Des espaces à requalifier



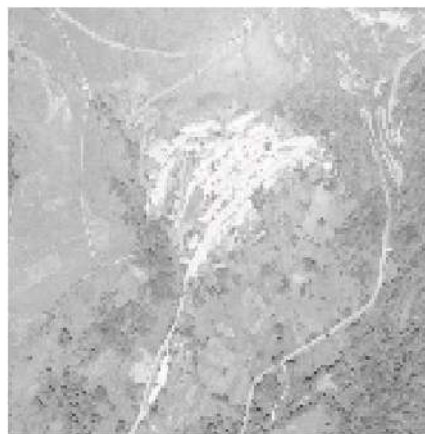
Cartographies diachroniques d'enfrichement et de progression forestière - Exemple sur le village de Montségur



1940



1961

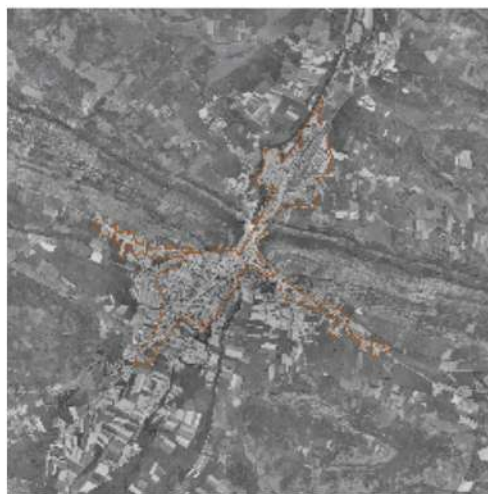


1990

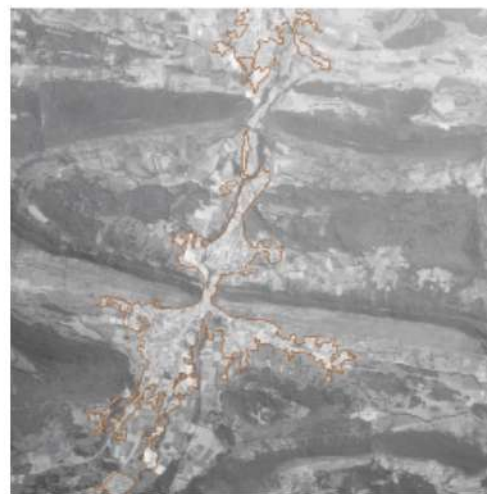


Aujourd'hui

Cartographie diachronique de l'urbanisation qui s'étale en détriment des parcelles agricoles



1950

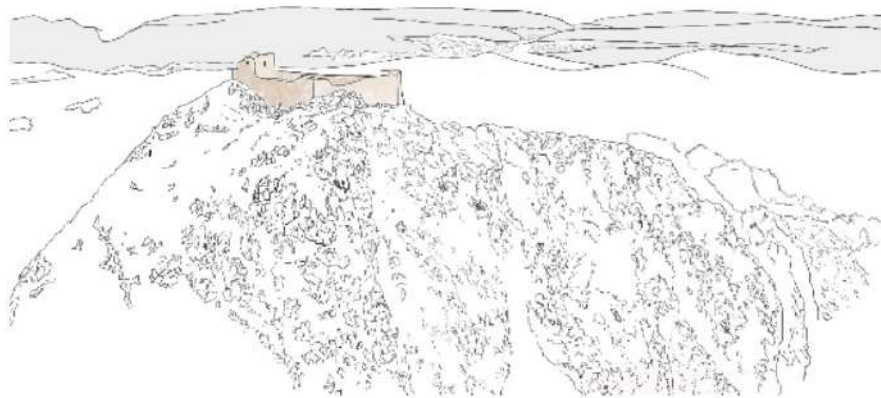


1980

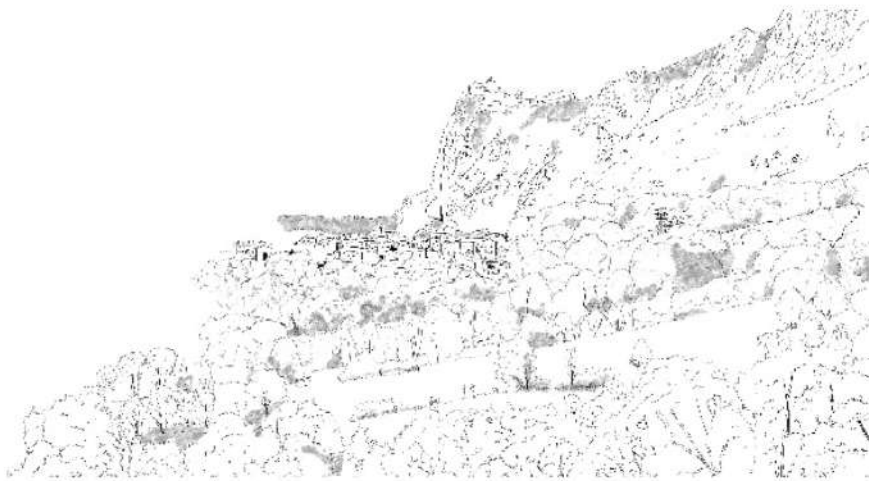


Aujourd'hui

1. LA SILHOUETTE REPERE DU POG ET LES VUES LOINTAINES OFFERTES PAR LES CRÊTES ET LES HAUTEURS



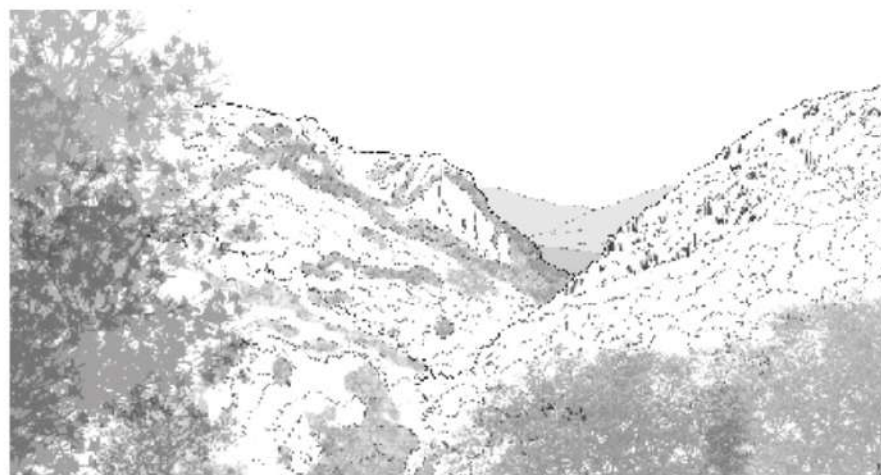
2. LES SITES EMBLÉMATIQUES DES CHÂTEAUX DE MONTSÉGUR ET ROQUEFIXADE, ET L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE CULTUREL, TÉMOINS DE LA RICHESSE HISTORIQUE DU TERRITOIRE



3. L'HÉRITAGE REMARQUABLE DE L'HISTOIRE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE, LISIBLE AU FIL DU TOUYRE ET DE L'HERS



4. UNE GÉOMORPHOLOGIE SINGULIÈRE ORGANISANT LE TERRITOIRE ET OFFRANT UNE VARIÉTÉ DE PAYSAGES ET DES SITES INSOLITES



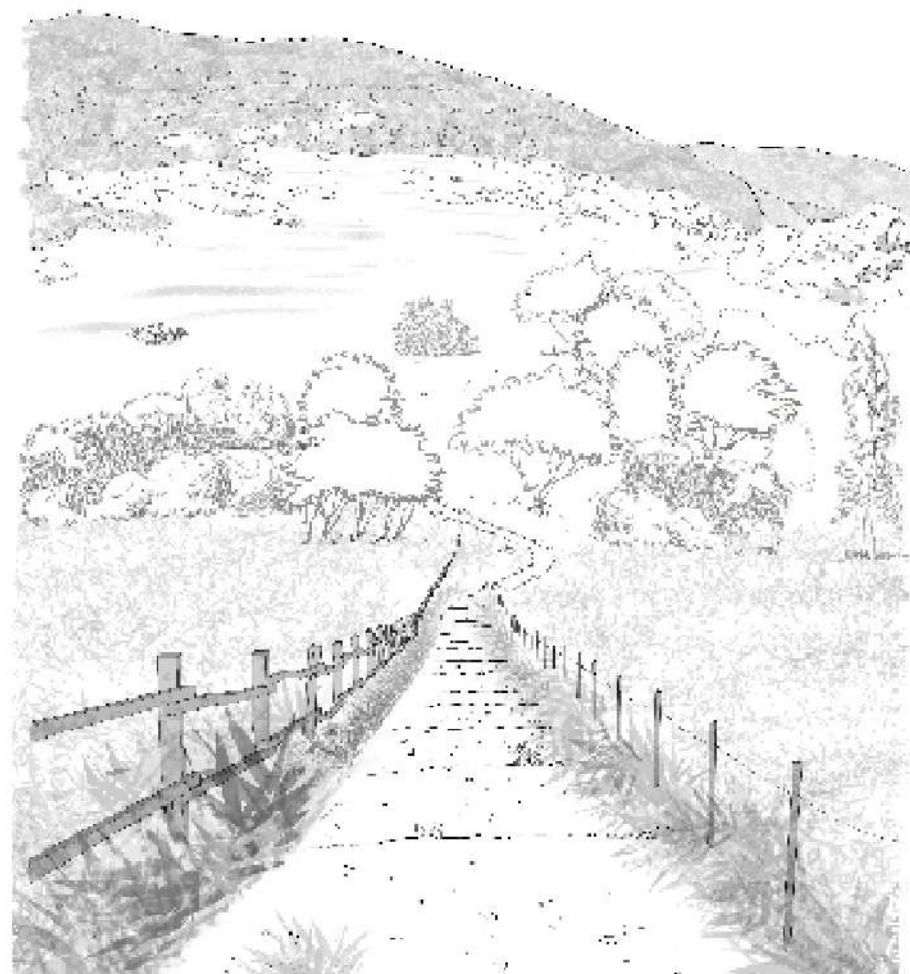
5. UNE GRANDE NATURE ACCESSIBLE CONCENTRANT UNE IMPORTANTE BIODIVERSITÉ ET PERMETTANT UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUES ET DE PERCEPTIONS



6. DE LA PLAINE CULTIVÉE AUX PAYSAGES SYLVOPASTORAUX ET ESTIVES - DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES VARIÉES ET IDENTITAIRES



7. UN RÉSEAU DE ROUTES-PAYSAGE ET UN MAILLAGE IMPORTANT DE CHEMINS HISTORIQUES VECTEUR D'IMMERSION ET D'APPRÉHENSION DE LA GRANDE RICHESSE PAYSAGÈRE DU PAYS D'OLMES



OQP1/ Pour révéler les paysages des vallées : Valoriser les continuités naturelles des rivières et leurs patrimoines associés dans leurs traversées des villes et villages

L'eau et ses rivières sont la colonne structurante du Pays d'Olmes. Les deux principales vallées du Touyre et de l'Hers ont marqué par leur présence le territoire et ses paysages tout au long de leur histoire. Corridors naturels, sources de vie, ressources pour l'industrie, liaisons naturelles reliant plaine et montagne, ...

6 actions ont été identifiées pour valoriser, préserver, restaurer et requalifier ces structures naturelles clefs :

- 1.1 Préserver/restaurer les continuités écologiques des rivières : travail sur la Trame Verte et Bleue à faire. 
- 1.2 Requalifier le réseau de friches industrielles au profit de la vie économique, sociale, culturelle, et de la biodiversité  
- 1.3 Mettre en valeur le petit patrimoine bâti associé à l'eau
- 1.4 Améliorer la qualité et la convivialité des espaces publics des villes et villages de vallée au profit des modes doux et du végétal  
- 1.5 Protéger, gérer et enrichir les espaces ouverts des coteaux et fonds de vallée
- 1.6 Qualifier les axes d'arrivée majeurs /améliorer le paysage des activités greffées aux rivières et principaux axes routiers



Actions en cours



Actions communes
à l'OGS



Actions écologiques



OQP2/ Pour conforter la diversité paysagère du Pays d'Olmes : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières, pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients

L'identité paysagère du Pays d'Olmes, entre plaine et montagne, est fragile et en permanente mutation. L'agriculture et la foresterie participent pleinement à la définition de cette identité et sont garantes de la gestion de ces paysages. Ainsi, leur rôle est primordial pour le maintien des paysages vivants et diversifiés. Soutenir, accompagner, développer ces activités et leur évolution est un des piliers importants de la stratégie du territoire du Pays d'Olmes.

4 actions sont proposées pour concrétiser cet objectif de qualité paysagère :

- 2.1 Soutenir le développement du pastoralisme pour préserver / reconquérir les milieux ouverts, notamment dans les secteurs à forte sensibilité paysagère et/ou écologique  
- 2.2 Accompagner la gestion et la structuration de la filière forestière en tenant compte des paysages, de la biodiversité et des évolutions climatiques 
- 2.3 Soutenir et développer l'agriculture dans les fonds de vallées et la diversification des revenus agricoles
- 2.4 Soutenir et valoriser les productions locales issues des filières forestières et agricoles



OQP3/ Pour mettre en valeur la richesse patrimoniale du Pays d'Olmes : Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux

Le Pog et son château sont des pièces maîtresses de la découverte du territoire en tant que Grand Site. Mais il ne faut pas oublier le château de Roquefixade, les Gorges de la Frau, les chutes d'eau de Roquefort-les-Cascades, Fontestorbes, le Gouffre des Corbeaux, ... autant de sites remarquables qui ont besoin d'être mis en lumière.

La découverte du territoire dans toute son épaisseur nécessitera le développement de mobilités actives, qualitatives et structurées. L'organisation et la structuration de l'accueil en tenant compte de l'esprit des lieux, est un axe de travail important pour la préservation et la valorisation du territoire du Pays d'Olmes.

6 actions sont proposées dans ce sens :

- 3.1 Développer les mobilités actives et favoriser l'itinérance pour une meilleure immersion et une découverte apaisée du Pays d'Olmes
- 3.2 Organiser l'accueil du grand site aux deux portes d'entrée, Montferrier et Bélesta
- 3.3 Organiser l'accueil sur les sites secondaires (pépites) en anticipant la fréquentation future pour préserver l'esprit des lieux / leur richesse  
- 3.4 Structurer l'offre touristique pour valoriser la diversité des patrimoines
- 3.5 Valoriser les paysages depuis les principaux parcours
- 3.6 Valoriser et requalifier les villages du quotidien / les villages ordinaires



OQP4/ Pour concrétiser la mise en œuvre du Plan de Paysage et construire une culture commune : Partager les valeurs paysagères et orchestrer la gestion collective des paysages du Pays d'Olmes

Le Plan de Paysage est un outil qui devra vivre, être partagé et communiqué. Un outil qui permettra de sensibiliser les élus et techniciens, le grand public et les plus petits aussi. Le grand paysage, ses valeurs, ses qualités et son devenir sont des sujets à diffuser, partager et transmettre sans modération.

Afin de concrétiser la mise en œuvre du Plan de Paysage et de poursuivre la sensibilisation auprès du plus grand nombre, 5 actions sont proposées :

- 4.1 Sensibiliser le grand public, notamment par des actions participatives  
- 4.2 Mener des actions de sensibilisation auprès des propriétaires gestionnaires 
- 4.3 Décliner le Plan de Paysage à une échelle opérationnelle et réglementaire (PLUi)/ amorcer la mise en œuvre par des actions prioritaires au sein des secteurs pilotes
- 4.4 Sensibiliser les scolaires aux enjeux en termes de paysages et de biodiversité  
- 4.5 Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage

 Actions en cours

 Actions communes à l'OGS

 Actions écologiques





FICHE AXE

10

OQP 3 :

ÉLARGIR LA DÉCOUVERTE,
VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX
ET ORDINAIRES EN RESPECTANT
L'ESPRIT DES LIEUX

Plan de paysage du Pays d'Olmes

Élargir le réseau de
découverte aux villages
et sites d'intérêt moins
connus en anticipant la
fréquentation future



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Bourgs centres des communes
- Cascade de Roquefort
- Gorges de la Frau
- Fontaine de Fontestorbes
- Monts d'Olmes
- Roquefixade

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Collectivités/communes
- Habitants
- Touristes, randonneurs, cyclotouristes
- Acteurs locaux du tourisme

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUI
- PAH
- OGS
- Natura 2000

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

A côté des sites touristiques majeurs (Montségur, Le château cathare, Roquefixade, etc.), d'autres sites naturels ou culturels du Pays d'Olmes, plus confidentiels, attirent de plus en plus de visiteurs chaque année. Ces derniers sont sollicités car ils caractérisent une géographie et une géologie singulières, ils contribuent à la lecture et à la compréhension du territoire et de son histoire. Les bourgs et villages de la Communauté de Communes sont aussi des points d'intérêt et des lieux relais potentiels pour la visite et l'accueil des visiteurs. L'enjeu est d'anticiper la fréquentation future de ces sites par un accueil et une valorisation respectueuse et adaptée à la sensibilité des lieux. Il s'agit également de proposer un fonctionnement apaisé pour une cohabitation harmonieuse des différents usages et usagers.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Élargir la découverte et faire valoir la diversité patrimoniale du Pays d'Olmes en mettant en valeur des sites «pépites», sites relais pour la découverte
- Anticiper une hausse de fréquentation de ces sites en garantissant un accueil de qualité, respectant l'esprit des lieux (dispositifs pour éviter une surfréquentation)
- Mettre à distance les véhicules des sites de visite et apaiser la découverte
- Garantir une bonne insertion des aménagements d'accueil dans le paysage et offrir des espaces de qualité
- Faire valoir le patrimoine et le paysage aux abords des sites (centres-bourgs, points de vue, singularités paysagères etc.)
- Garantir une même exigence qualitative pour les sites-relais que pour le cœur de site



RÉALISATION : MAI 2024

GINJALINE LAURE GLOABEC Agence ELZÉARD

47/59

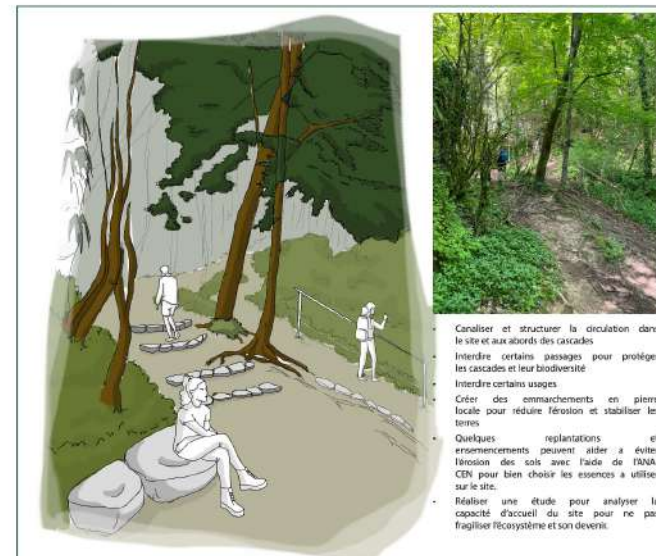
48/59

ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
10.1 / Réaliser une étude de fréquentation et des mobilités sur l'ensemble du territoire du Pays d'Olmes	Office Tourisme ; Bureau d'études	Subventions : ANCT, CD 09, Région Occitanie	ACTION PRIORITAIRE
10.2 / Identifier, acquérir ou conventionner certaines parcelles stratégiques pour organiser l'accueil des sites d'intérêt (stationnement, liaison, point information etc.) • Inscrire au PLUI leurs nouvelles vocations et le cas échéant identifier dans le cadre de sa révision prévue en 2027, des zonages ou contraintes réglementaires à faire évoluer, des emplacements réservés qui pourraient être utiles au projet d'aménagement des sites • Élaborer des OAP sectoriels (PLUI) sur les principes d'aménagement des sites d'intérêt identifiés	Propriétaires privés ; Chambre d'Agriculture ; SAFER, ONF	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
10.3 / Réaliser et mettre en œuvre des schémas d'accueil et de découverte pour chacun des sites relais • Faire appel à des équipes de concepteurs (paysagistes, architectes) pour réaliser ces schémas • Réorganiser le stationnement : mise à distance des véhicules, prise en compte de la sensibilité des sites pour définir leur capacité d'accueil, choix privilégié des abords des villages ou des bourgs, intégration des camping-cars le cas échéant, lutte contre le stationnement sauvage par des dispositifs type potelets bois, privilégier la place du végétal et des matériaux locaux et perméables • Poursuivre la requalification des abords des sites et/ou mettre en œuvre des aménagements respectant l'esprit des lieux : matériaux locaux, palette végétale, limitation des surfaces imperméables, etc. • Mettre en scène de façon qualitative le parcours d'accès depuis le stationnement jusqu'aux sites : inscription dans le site, valorisation du paysage traversé, choix des matériaux/palette végétale adaptée... • Mettre en place des mobiliers et une signalétique cohérents à l'échelle du Pays d'Olmes	Office Tourisme ; Service de l'Etat ; CAUE 09 ; Maîtres d'œuvre : paysagistes concepteurs, architectes etc.	Subventions : FEDER, Région, CD 09, Fondation du patrimoine (DFAC)	ACTION PRIORITAIRE
10.4 / Mettre en œuvre le projet de requalification de la station de ski des Monts d'Olmes • 25 actions, chiffrées issues de l'étude d'aménagement et la requalification paysagère de la station des Monts d'Olmes pour mettre en place une station quatre saisons et diversifier les activités dont : • Reconversion des Monts d'Olmes en une station quatre saisons. • Diversifier les activités • Réaménager et végétaliser les parkings • Créer des sentiers de randonnée internes • Réaménager le front de neige • Mettre en place un plan de gestion écologique du domaine...	Opérateurs touristiques, CD 09 SANASEN DREAL DDT Maires d'œuvre EPF	Atout France Région Occitanie Banque des territoires Fond Vert ; agence de l'eau FEDER ; DETR, CD 09 ; Région	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
10.5 / Développer une communication dans un objectif d'équilibre entre valorisation et préservation • Réaliser une édition d'une carte paysagère valorisant la diversité paysagère et patrimoniale du Pays d'Olmes à destination des maires et de l'office du tourisme • Relayer et communiquer sur ces sites au sein de l'office du tourisme, des points d'information touristiques et dans le centre des villes et villages	Office Tourisme ; PAH	Temps de travail agent en interne (CCPO)	

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 10.3 : CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION À ROQUEFORT-LES-CASCADES

Le magnifique site de Roquefort-les-Cascades souffre de sa haute fréquentation. La réalisation d'un projet sensible et minimaliste pour canaliser les visiteurs paraît nécessaire afin de protéger les sites fragiles et éviter les érosions du sol.



Esquisse d'un possible aménagement paysager pour gérer les flux de visiteurs, organiser les circulations, limiter les passages et réduire l'érosion du site.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acquisitions ou conventionnements de parcelles dédiées à l'accueil sur site d'intérêt
- Nombre d'OAP et plans guides réalisés pour organiser l'accueil
- Comment la structuration de l'offre touristique a-t-elle permis d'élargir l'attractivité du territoire dans son épaisseur
- Nombre d'enquêtes «légères» de satisfaction des visiteurs

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 2 : «Pépites» du territoire
- Action 2.1
- Action 8.1
- Action 8.2
- Action 8.3

RÉALISATION : MAI 2024

GINJALINE LAURE GLOABEC Agence ELZÉARD

46/59